



# 3 CONSTITUER SA DEMANDE

FONGECIF  
*Midi Pyrénées*

## Modalités d'examen des dossiers

La Commission Paritaire de Financement et de Recours du FONGECIF Midi-Pyrénées qui étudie les demandes de concours financier se réunit chaque mois, le 1<sup>er</sup> jeudi, sauf cas exceptionnel.

Les demandes devront être déposées conformément aux délais indiqués ci-dessous.

Date du début de bilan (à partir du 15 du mois)	Mois d'examen du dossier par la commission paritaire	Date limite de dépôt de dossier
15 Janvier	Janvier	1 <sup>er</sup> Décembre
15 Février	Février	1 <sup>er</sup> Janvier
15 Mars	Mars	1 <sup>er</sup> Février
15 Avril	Avril	1 <sup>er</sup> Mars
15 Mai	Mai	1 <sup>er</sup> Avril
15 Juin	Juin	1 <sup>er</sup> Mai
15 Juillet	Juillet	1 <sup>er</sup> Juin
15 Septembre	Septembre	1 <sup>er</sup> Juillet
15 Octobre	Octobre	1 <sup>er</sup> Septembre
15 Novembre	Novembre	1 <sup>er</sup> Octobre
15 Décembre	Décembre	1 <sup>er</sup> Novembre

## Dossiers irrecevables

- Si votre demande nous parvient incomplète,
- Si vous ne tenez pas compte des délais de dépôt précités,
- Si vous n'avez pas l'ancienneté requise,

**Votre demande ne pourra faire l'objet d'un examen par la Commission Paritaire de Financement et de Recours du FONGECIF Midi-Pyrénées.**

Tout bilan commencé sans l'accord préalable du FONGECIF Midi-Pyrénées ne sera pas pris en charge par celui-ci.